

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 6 juillet 2026

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 6 juillet 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Hugo Berthiaume :

Sylvie Lehoux, David Desmarais, Gaétan Drouin, Josée Marocux et Stéphane Lehoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

98-07-26 *Adoption de l'ordre du jour*

Il est proposé Sylvie Lehoux et unanimement résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport du maire
5. Période des questions
6. Correspondance
7. Chèques et comptes
8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant l'aménagement des cours avant et la configuration des bâtiments dans certaines zones mixtes
9. 1^{er} Projet de règlement numéro 2025-322 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant l'aménagement des cours avant et la configuration des bâtiments dans certaines zones mixtes
10. Autorisation de paiement - Décompte progressif #5 – Réfection de la route 216, de l'avenue Principale et de la rue des Cèdres
11. Demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Le vieillissement actif 4 saisons à Saint-Elzéar : Un nouveau circuit de marche dynamique, sécuritaire et éclairé
12. Désignation de la Municipalité de Saint-Elzéar comme maître d'œuvre du projet de reconstruction du ponceau ID 033-002
13. Octroie d'un contrat de services professionnels d'ingénierie à la MRC de Beauce-Sartigan pour le projet de reconstruction du ponceau ID 033-002
14. Octroi de contrat - Services professionnels en géotechnique et environnement - Avenue Principale
15. Varia
16. Clôture de l'assemblée

99-07-26 *Adoption du procès-verbal*

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2026 soit adoptés tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- *Demande Accélération VTT Québec*
- *Demande du circulation VTT Club Quad Lotbinière*
- *Demande Lien Partage – 5 novembre 2026*
- *Demande FDCN - affiches*

100-07-26 Chèques et comptes

Il est proposé par David Desmarais et unanimement résolu

QUE les déboursés au montant de 1 402 707,46 et les achats au montant de 3 188 521,67 soient approuvés.

101-07-26 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant l'aménagement des cours avant et la configuration des bâtiments dans certaines zones mixtes

Avis de motion est donné par Gaétan Drouin, conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant l'aménagement des cours avant et la configuration des bâtiments dans certaines zones mixtes.

102-07-26 1er Projet de règlement numéro 2025-322 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant l'aménagement des cours avant et la configuration des bâtiments dans certaines zones mixtes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar a adopté le Règlement de zonage n°2007-115 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser un aménagement cohérent des cours avant des bâtiments à usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend adopter des normes de verdissement adaptées aux caractéristiques du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier la configuration des bâtiments dans certaines zones mixtes en termes de hauteur et de nombre de logements;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 6 juillet 2026, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement a été déposé au Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Elzéar avec dispense de lecture;

En conséquence, il est dûment proposé par Gaétan Drouin et résolu à l'unanimité

QUE le premier projet de règlement numéro 2025-322 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant l'aménagement des cours avant et la configuration des bâtiments dans certaines zones mixtes soit et est adopté.

103-07-26 *Autorisation de paiement - Décompte progressif #5 – Réfection de la route 216, de l’avenue Principale et de la rue des Cèdres*

CONSIDÉRANT QUE T.G.C. inc. a transmis un décompte, soit le décompte progressif # 5 représentant l'avancement au 23 juin 2026 des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme chargée de la supervision des travaux, ARTELIA, a procédé à la validation du décompte progressif et recommande le paiement du décompte #5 au montant de 2 583 241,22 \$;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #5 pour la réfection de la route 216, de l’avenue Principale et de la rue des Cèdres au montant de 2 583 241,22 \$, incluant les taxes.

104-07-26 *Demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Le vieillissement actif 4 saisons à Saint-Elzéar : Un nouveau circuit de marche dynamique, sécuritaire et éclairé*

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar a adopté sa politique et son plan d'action « Municipalité amie des aînés » (MADA) afin de favoriser le vieillissement actif, la sécurité et l’inclusion de ses citoyens âgés ;

ATTENDU QUE lors des consultations publiques menées auprès des aînés de la communauté, le besoin pressant de sécuriser les infrastructures de transport actif a été formellement priorisé, notamment par l'ajout d'éclairage adapté et de repères visuels au sol, afin de permettre à nos citoyens aînés de marcher en toute sécurité et d'utiliser la piste tout au long de l'année, peu importe la saison ;

ATTENDU QUE ce projet prévoit l’acquisition et l’installation de lampadaires solaires avec détecteurs de mouvement sur la piste cyclable multifonctionnelle ainsi que l'élargissement du périmètre de lignage de rive blanche sur les rues de la Coulée et des Méandres;

ATTENDU QUE le volet communautaire du programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) offre une aide financière pouvant atteindre 100 % des coûts admissibles pour ce type d'initiative favorisant l'engagement des aînés ;

ATTENDU QUE le coût total estimé du projet est de 72 181.26\$;

En conséquence, il est proposé par David Desmarais et unanimement résolu

QUE la municipalité de Saint-Elzéar donne son plein appui au projet « Le vieillissement actif 4 saisons à Saint-Elzéar : Un nouveau circuit de marche dynamique, sécuritaire et éclairé » tel que recommandé par le comité citoyen MADA;

QUE la municipalité autorise le dépôt d’une demande d'aide financière d'un montant de 50 000 \$ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (Volet communautaire) d'Emploi et Développement social Canada ;

QUE Mathieu Genest, directeur général, soit dûment autorisé à signer, au nom de la municipalité de Saint-Elzéar, la demande d’aide financière, les protocoles d'entente ainsi que tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

105-07-26 Désignation de la Municipalité de Saint-Elzéar comme maître d'œuvre du projet de reconstruction du ponceau ID 033-002

CONSIDÉRANT QUE le grand ponceau transversal identifié sous le numéro ID 033-002 est situé à la limite territoriale de la Municipalité de Saint-Elzéar et de la Municipalité de Saint-Bernard, traversant le rang du Bas-Ste-Anne et la route Laverdière ;

CONSIDÉRANT QUE la structure présente un diamètre important nécessitant des travaux complets de réfection et de reconstruction, dont les dimensions exactes restent à être confirmées par des études subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard et la Municipalité de Saint-Elzéar prévoient l'adoption simultanée de résolutions connexes afin de coordonner la réalisation de ce projet intermunicipal ;

CONSIDÉRANT QUE des études environnementales relatives à la faune ainsi que des analyses hydrologiques sont requises et prises en compte pour la planification de l'ouvrage ;

CONSIDÉRANT QUE les frais inhérents à la réalisation complète de ce projet intermunicipal seront partagés en parts égales entre la Municipalité de Saint-Elzéar et la Municipalité de Saint-Bernard, sous réserve des subventions applicables à obtenir de la part des ministères ou organismes gouvernementaux concernés ;

En conséquence, il est dûment proposé par Sylvie Lehoux et résolu à l'unanimité

QUE LA Municipalité de Saint-Elzéar SOIT désignée officiellement comme maître d'œuvre unique pour l'ensemble des étapes de gestion et de coordination du projet de reconstruction du ponceau ID 033-002, incluant la supervision des études, les demandes d'autorisations et la direction administrative du dossier.

D'AUTORISER LE directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Elzéar tout document et toute entente nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE LES coûts réels découlant du projet de reconstruction du ponceau ID 033-002, nets de toute subvention gouvernementale à obtenir, SOIENT assumés à parts égales, soit à raison de cinquante pour cent (50 %) chacun, par la Municipalité de Saint-Elzéar et la Municipalité de Saint-Bernard

106-07-26 Octroie d'un contrat de services professionnels d'ingénierie à la MRC de Beauce-Sartigan pour le projet de reconstruction du ponceau ID 033-002

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar agit à titre de maître d'œuvre pour le projet intermunicipal de reconstruction du ponceau ID 033-002, situé à la limite territoriale de la Municipalité de Saint-Elzéar et de la Municipalité de Saint-Bernard ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite des services professionnels d'ingénierie spécialisés pour la préparation des plans, des devis ainsi que pour la réalisation des études hydrologiques et fauniques requises ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar bénéficie d'une entente préalable de mise en commun des services d'ingénierie lui permettant de recourir directement aux services techniques de la MRC de Beauce-Sartigan ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels d'ingénierie a été soumise par l'entremise de Monsieur Olivier Lachance, ingénieur pour ladite MRC, et est

établie sur une base de budget forfaitaire avantageuse reflétant les tarifs préférentiels du service d'ingénierie mutualisé ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions applicables du Code municipal du Québec relatives aux contrats de services professionnels conclus avec un organisme public ou par l'entremise d'un service de mise en commun, la municipalité est autorisée à contracter de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant de ce contrat seront assumés à parts égales, soit à raison de cinquante pour cent (50 %) chacun, entre la Municipalité de Saint-Elzéar et la Municipalité de Saint-Bernard, nets des subventions gouvernementales applicables à obtenir ;

En conséquence, il est dûment proposé par Gaétan Drouin et résolu à l'unanimité

QUE LE conseil de la Municipalité de Saint-Elzéar octroie de gré à gré le contrat de services professionnels d'ingénierie, de plans, de devis et d'études pour le projet de reconstruction du ponceau ID 033-002 à la MRC de Beauce-Sartigan, le tout conformément aux modalités financières et techniques détaillées dans l'offre de services déposée ;

QUE LES dépenses découlant de ce contrat SOIENT payées à même le poste budgétaire prévu à cet effet et fassent l'objet d'une facturation partagée à parts égales avec la Municipalité de Saint-Bernard ;

D'AUTORISER LE directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Elzéar tout document contractuel, bon de commande ou entente spécifique nécessaire pour donner plein effet à cet octroi de contrat.

107-07-26 *Octroi de contrat - Services professionnels en géotechnique et environnement - Avenue Principale*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar a émis une demande de prix référencée 026051-1 pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site phase 1 et d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection des conduites sur l'Avenue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions incluant les taxes pour l'exécution de ces prestations professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les montants totaux soumis sont de 23 024,89 \$ pour les Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée et de 29 416,35\$ pour le Groupe GÉOS inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des documents déposés, la firme ARPO Groupe-conseil recommande de mandater le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est dûment proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

QUE LE conseil municipal de la Municipalité de Saint-Elzéar octroie le contrat pour les services professionnels d'évaluation environnementale de site phase 1 et d'étude géotechnique pour le projet de réfection des conduites sur l'Avenue Principale aux Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, pour le montant de 23 024,89 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément aux conditions de la demande de prix et du bordereau de soumission déposé.

108-07-26 *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Josée Marcoux de clore l'assemblée. Il est 21 h 15.

Hugo Berthiaume, Maire

Mathieu Genest, greffier-trésorier et
directeur général

.